



société d'économie mixte d'aménagement de l'agglomération dijonnaise

Dijon, le 22 octobre 2009,

Communiqué de presse - Attention : embargo au 22 octobre

LA SEMAAD ECOCERTIFIEE

Seule des 210 Sociétés d'Economie Mixte d'aménagement dont toutes les opérations d'aménagement bénéficieront de la norme ISO14001 et première en France à obtenir le label communautaire EMAS qui garantit un management environnemental exemplaire, la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD) s'affirme comme un aménageur durable reconnu.

A l'occasion des 2^{èmes} Rencontres de l'Habitat du Grand Dijon le 22 octobre 2009, centrées sur les thèmes de l'aménagement et de la construction durables, la SEMAAD annonce son écocertification ISO 14001 et EMAS par les autorités, qui reconnaissent ainsi la qualité environnementale de ses opérations d'aménagement.

Voici un an, au cours des 1^{ères} Rencontres de l'Habitat du Grand Dijon, le directeur général de la SEMAAD, Thierry LAJOIE, rendait public le dispositif par lequel l'entreprise publique locale d'aménagement dijonnaise présidée par Pierre PRIBETICH entendait contribuer à l'atteinte de l'objectif fixé par le Sénateur-Maire François REBSAMEN de faire de Dijon et de son agglomération la collectivité territoriale écologique française de référence. Ainsi présentait-il :

- le Plan d'Orientations Stratégiques d'Aménagement Durable, Econome et Responsable (POSADER), fixant les principes applicables à chaque opération d'aménagement de quartier d'habitat et d'activités dévolue à la SEMAAD ;
- le Système de Management Environnemental (SME) de la SEMAAD baptisé "Vert³", ordonnant la méthodologie de projet garantissant la traduction concrète de ces orientations dans les opérations d'aménagement ;
- la création d'un poste de Directeur du Développement Durable et de la Qualité et le recrutement d'un écologue pour l'occuper ;
- l'engagement de l'étude de l'aménagement d'un premier écoquartier à Dijon suivant ce dispositif : l'écoquartier "Heudelet 26", dont le projet a lui-même été rendu public au mois de juin 2009.

Depuis, la SEMAAD a souhaité que soient reconnues la pertinence de ce dispositif et, partant, la performance environnementale de son action, par l'obtention des deux plus prestigieux labels qui certifient la qualité d'une démarche environnementale.

Ainsi la SEMAAD a-t-elle d'abord obtenu, le 19 août 2009, la norme ISO 14001. Délivrée par Ecopass, organisme reconnu par l'International Organization for Standardization, au terme d'un audit externe poussé, la certification ISO 14001 témoigne que la SEMAAD, dans la conception puis la conduite des opérations d'aménagement qui lui sont dévolues, respecte des exigences et met en œuvre des pratiques exemplaires, démontrables et continûment améliorées, à travers son Système de Management Environnemental.

Ensuite le Ministre d'Etat, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, en charge des Technologies Vertes et des Négociations sur le Climat, Monsieur Jean-Louis BORLOO, a-t-il décidé, le 15 octobre 2009, de délivrer à la SEMAAD son enregistrement EMAS et de communiquer celui-ci à la Commission Européenne en vue d'une publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Dans sa décision, le ministre atteste que le Système de Management Environnemental de la SEMAAD satisfait aux exigences du Système communautaire de management environnemental et d'audit de l'Union Européenne, pour l'aménagement de quartiers d'habitation et de bureaux, la réalisation et la commercialisation de parcs d'activités, et la conception d'infrastructures et de voiries.

L'Eco Management and Audit Scheme (EMAS), également appelé Eco-Audit, est un règlement européen créé en 1995 pour reconnaître les démarches d'écomanagement, qui permet d'évaluer, d'améliorer et de rendre compte de performances environnementales dans un cadre reconnu, standardisé et crédible.

Au terme des réglementations applicables, chaque opération d'aménagement dévolue à la SEMAAD, comme celle de l'écoquartier "Heudelet 26", sera labellisée ISO 14001 et EMAS.

"En France, sur 210 Sociétés d'Economies Mixtes (SEM) d'aménagement, une dizaine sont certifiées ISO 14001, mais la SEMAAD est la seule dont toutes les opérations d'aménagement bénéficieront de cette norme, et également la première qui soit certifiées EMAS, ce qui place l'agglomération dijonnaise parmi les pionniers de l'aménagement durable", a commenté Thierry LAJOIE, directeur général de la SEMAAD.

De son côté, la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD), officiellement créée le 4 août 2009 pour compléter le dispositif d'entreprises publiques locales d'aménagement de l'agglomération dijonnaise, entreprendra les mêmes audits de certification dès 2010.



Contacts :

Emmanuel BOUILLIN
Directeur du Développement Durable et de la Qualité
semaaddir@semaad.com
03.80.72.18.71

Stéphanie VALLOT
Chargée de communication
svallot@semaad.com
03.80.72.18.71